
**83e Assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier
Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire,
Le lundi 11 mars 2024 à 19 h, 100, Quai Saint-André**

PRÉSENCES

Membres ayant droit de vote :

M. Alain Samson	Président (2024)
Mme Farrah Bérubé	Vice-présidente (2024)
M. Mathieu Laroche-Casavant	Secrétaire (2025)
M. Jocelyn Gilbert	Administrateur (2025)
Mme Nadia Leclerc	Administratrice (2025)
Mme Andréanne Bernier	Administratrice (2025)
Mme Claudia Bennicelli	Administratrice (2025)
Mme Caroline Bouchard	Administratrice (2026)
M. Guillaume Laurin	Administrateur (2026)
M. François Lefebvre	Administrateur (2025)
M. Daniel Riverin	Administrateur coopté (2025)

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-au-Diamants
Mme Hélène St-Pierre	Conseillère en consultations publiques
M. Michel Masse	Président du Comité des Citoyens du Vieux-Québec

23 personnes assistent en présentiel à l'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivis et adoption du procès-verbal du 11 décembre 2023
4. Suivis et adoption des procès-verbaux (*numérotation des résolutions*) des assemblées antérieures (*septembre, octobre et novembre 2023*)
5. Période d'information de la conseillère municipale Mme Mélissa Coulombe-Leduc
6. Période d'échanges, questions et commentaires des citoyens
7. Fonctionnement du conseil d'administration
 - Consultations publiques ou séances d'information publique à venir
8. Trésorerie
 - Budget, état des revenus et dépenses.
 - Autorisation et remboursement de dépenses.
 - Résolution pour le conférencier à l'AGA
9. Rapport des délégations et autres participations des administratrices et des administrateurs du Conseil de quartier
 - Résolution sur l'aménagement cyclable du Vieux-Québec et de la haute ville.
 - Suivi sur le transport collectif dans le quartier.
 - Présentation CCVQ sur les petites places publiques.
 - Désignation d'un membre du CA au comité aviseur pour l'événement Réverbère.
 - Demande de rencontre avec la CDPQ infra.
 - Suivi pour paysage sonore et lettre au lecteur.
 - Projet rabais/fidélisation avec les trois associations d'affaires et fête de quartier.
 - Projets d'animation sur les terrains du Port (*Comédie Ha, la coupole*).
 - Suivi Îlot Charlevoix.

- Suivi Projets Îlot St-Vincent de Paul
- *Activité Festibière*
- Suivi lettre sur l'itinérance.
- Table de concertation du Vieux-Québec vs Plan d'action

10. Correspondance

11. Divers

12. Levée de l'assemblée

Procès-Verbal

1. Ouverture de l'assemblée à 19h.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3.0 Suivis et adoption du procès-verbal du 11 décembre 2023

Ce point n'a pas pu être traité puisqu'il n'y a pas de procès-verbal rédigé en date de la présente assemblée.

4.0 Suivis et adoption des procès-verbaux (numérotation des résolutions) des assemblées antérieures (septembre, octobre et novembre 2023). N/A

5.0 Période d'information de la conseillère municipale Mme Mélissa Coulombe-Leduc

- Présentation d'un projet embryonnaire structurant pour l'Îlot St-Vincent-de-Paul après 37 ans d'inactivité du site : 125 unités logement social/ coopératif, un jardin communautaire, une esplanade et des espaces verts accessibles au public. Il reste encore plusieurs étapes à franchir.

-Retour sur l'utilisation des terrains de la garde côtière quant aux clôtures qui barricadaient le site en dépit des travaux terminés. Le dossier est entre les mains de *Pêches et Océans Canada*.

-Annonce de la mise en œuvre de la phase II quant aux mesures d'apaisement de la circulation; le 12 mars, il sera possible d'échanger sur

le sujet et de partager les préoccupations. Invitation à y participer en virtuel.

-Zone piétonne au sud de la rue St-Louis : des réflexions sont amorcées sur l'accès à la zone piétonne et les modifications à apporter aux stationnements dans cette zone. Les commentaires des citoyens ont été pris en compte.

- Dossier sur l'hébergement touristique : il a fait l'objet d'une consultation publique; il est proposé d'introduire un certificat d'autorisation en démontrant, via les documents soumis, que le lieu est une résidence principale.

-assurances de bâtiments patrimoniaux : dossier qui touche plusieurs arrondissements. La Loi sur le patrimoine culturel a permis de faire l'inventaire des bâtiments patrimoniaux, permettant une connaissance accrue des bâtiments qui se trouvent sur le territoire. Ceci a été une pierre d'assise des compagnies d'assurances pour se désengager de leurs contrats. À l'instar des municipalités touchées par ce problème, le dossier a été porté à L'UMQ (*Union des municipalités du Québec*). La création d'un comité ad hoc a permis d'interpeller le gouvernement fédéral afin de réintégrer une clause volontaire pour assurer les bâtiments en cas d'inondation. Après consultation du service juridique, il s'agit d'une compétence de droit civil pour les bâtiments patrimoniaux donc sous la juridiction du gouvernement du Québec. Des consultations ont eu lieu auprès du ministre Lacombe. Pas de gestes à court terme à ce sujet. Le droit de se prévaloir d'assurances d'un bâtiment reste privé et volontaire. Les assureurs ne sont pas assujettis à offrir leurs services. La conseillère croit nécessaire toutefois de veiller à ce que les bâtiments patrimoniaux soient assurés. La Ville prévoit d'autres étapes pour faire pression auprès des assureurs. Elle a besoin de s'appuyer sur des propriétaires engagés, elle requiert aussi l'appui d'institutions comme les communautés religieuses bref, de toutes ces personnes qui préservent un patrimoine bâti et ainsi leur donner les moyens de maintenir cet héritage.

Commentaires de M. Samson :

- 1- Les autorités gouvernementales peuvent utiliser des pouvoirs législatifs pour intervenir comme instaurer des normes minimums.
- 2- Le côté patrimonial est préoccupant, il faut trouver une solution. M. Samson offre la collaboration du président et vice-président du conseil de quartier.
- 3- Les comités de citoyens peuvent se mobiliser pour appuyer les démarches de la conseillère.

6.0 Période d'échanges, questions et commentaires des citoyens

1- Un citoyen appuie fortement cette démarche et souhaite que ce point reste d'actualité au sein du conseil de quartier.

2- M. Gilbert rappelle que ce dossier d'assurances est en discussion depuis au moins deux ans. Le plus grand problème pour les résidents reste les primes élevées exigées lorsqu'une institution d'assurances accepte d'assurer ledit bâtiment. L'expertise patrimoniale est rare certes et comporte un risque pour les compagnies d'assurances. Au niveau provincial, Québec, ville du patrimoine mondial de l'Unesco, est la capitale de sièges sociaux de plusieurs compagnies d'assurances. Les présidents et directeurs généraux de ces compagnies doivent faire partie de la solution. Il faut un leadership fort. Le ministère de la Culture est absent du dossier par son manque de volonté d'engagement. Il faut d'autres éveils médiatiques au problème.

Mathieu renchérit en soulignant l'importance de sensibiliser les autorités des marchés financiers de faire du lobby auprès de tous les partis politiques afin qu'une masse critique d'élus soit au courant du problème.

3- François remarque que le feu de circulation au coin Dalhousie et Côte de la Montagne n'émet plus de feu sécuritaire clignotant permettant de faire un virage à gauche. Cela pose un risque d'accident. On suggère de signaler la situation au 311. Un suivi sera fait du côté de la conseillère.

4- Le dossier du 32 Ste-Ursule (appartements tout inclus) reste préoccupant. On souhaite une interpellation auprès du député.

Mélissa souligne que c'est à travers des projets comme celui de l'Îlot Saint-Vincent que l'on peut favoriser la mixité du quartier. La Ville souhaite promouvoir l'abordabilité du logement.

5- M Masse du comité des citoyens du Vieux-Québec, présente les points suivants :

a) certificat pour les *Airbnb*. Affichage du certificat est-il demandé ?

La conseillère répond que cet affichage est considéré.

b) paysage sonore : on porte à l'attention de tous ,la publication d'un article d'un quotidien sur l'installation à Montréal de radars sonores pour sensibiliser les conducteurs bruyants. La Ville pourrait s'en inspirer.

6- Une résidente s'inquiète de l'augmentation de la circulation de véhicules lourds, de camions dans le quartier et de ses effets sur le paysage sonore.

On souligne aussi l'utilisation sur de longues périodes des stationnements temporaires, ne respectant pas leur vocation première. (*15 rue Hamel, notamment*). On propose de signaler cette situation **au 311**.

7.0 Fonctionnement du conseil d'administration

- Consultations publiques ou séances d'information publique à venir

Consultation publique en mai adoption du projet à la séance du 22 avril après l'assemblée annuelle avec la nouvelle équipe du conseil d'administration.

- Assemblée générale annuelle du mois d'avril

Il y aura 3 réunions : La première réunion prévue soit, **l'assemblée spéciale du CA, se tiendra à 19h** (*Assemblée spéciale*).

Appui des candidatures; il reste un poste libre pour la présidence. Il y a présentement 3 administrateurs cooptés. Le [formulaire](#) de mise en candidature cooptée peut être voté à main levée ou être reçu avec l'appui de 10 résidants. Deux postes non genrés seront ouverts au sein du conseil d'administration selon les nouveaux règlements.

Mme St-Pierre pourra faire un état de la situation quant au nombre d'appuis pour les mises en candidatures afin de permettre aux administrateurs de faire de la sollicitation, s'il y a lieu.

Les responsables de dossiers sont invités à rédiger un court rapport qui sera communiqué lors de l'assemblée générale annuelle

Question de Daniel Riverin :

Il ne sera pas permis de voter à distance par caméra; y aura-t-il toutefois une séance **Zoom** pour assister à la rencontre?

Réponse de Mme St-Pierre :

Il faut avoir des techniciens sur les lieux de la rencontre. Mme St-Pierre ne peut prendre l'engagement d'organiser la séance en mode hybride, ni garantir la qualité du son. L'acoustique de l'Espace 400 rend l'exercice plus périlleux au point de vue technique.

8.0 Trésorerie

- Budget, état des revenus et dépenses.

Pas de transactions en février sauf les frais fixes de 2,95\$. Le solde du compte est donc de 4 049,68\$ dont 970,81 sont réservés au projet « Vision » ; le montant de 3078,87\$ restant est dédié au fonctionnement du Conseil.

- Autorisation et remboursement de dépenses.

La secrétaire Mme Packwood n'a pas réclamé de paiement pour la rédaction du procès-verbal du mois de février. À vérifier auprès d'elle.

Résolution 24-CA-03-11- 01 :

Paiement des frais de secrétariat.

Il est résolu de payer le montant de 125,00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre du 11 mars 2024.

PROPOSÉE PAR Nadia Leclerc **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Farrah Bérubé.

M. Alain Samson propose de bonifier la rémunération du secrétariat pour l'AGA puisqu'il s'agira d'un travail de production de 3 réunions au lieu d'une seule. Mathieu propose de prendre le tout en délibéré et de prendre la décision via courriel. L'adoption de cette résolution se fera lors de l'assemblée spéciale du 8 avril.

Résolution 24-CA-03-11-02 :

Remboursement des frais d'achat de boîtes à lunch pour la réunion de travail du mois de décembre 2023.

Il est résolu de rembourser M. Alain Samson pour l'achat de boîtes à lunch lors de la rencontre de travail du mois de décembre. Les coûts liés à cet achat sont respectivement de 212,18\$, *Chez Paillard*, et 46,13\$, *chez Métro*.

PROPOSÉE PAR Nadia Leclerc **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Farrah Bérubé.

- Résolution pour le conférencier à l'AGA; non-traité

9.0 Rapport des délégations et autres participations des administratrices et des administrateurs du Conseil de quartier

• Résolution 24-CA-03-11- 03

Implantation de services de transport en commun fréquent, fiable, rapide et au cœur du quartier, près des résidents/travailleurs/touristes du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire.

CONSIDÉRANT QUE la distance à pied entre la Place d'Youville et l'Hôtel de Ville est de plus de 10 minutes. Cette distance est trop importante pour rendre le transport en commun attractif au-delà des environs de la Place d'Youville.

CONSIDÉRANT QUE la desserte par autobus du Vieux-Québec a été réduite graduellement dans les dernières années. Le parcours 3 ne passe plus dans le Vieux-Québec. La 807 se termine à la Place d'Youville au lieu de continuer dans le quartier comme le faisait la 7. Le parcours 21 (*ancien Écolobus puis bus traditionnel*) a été abandonné.

CONSIDÉRANT QUE les services de transport en commun sont surconcentrés dans le secteur de la Place d'Youville. Plusieurs parcours (3-28-86) suivent le même parcours que la 800-801 et les express (230-236-238-239-250-251-253-254-255-257-258-272-273-274-277-279-280-281-282-284-289) en suivant Honoré-Mercier et Renée-Lévesque pour s'arrêter au Grand Théâtre

CONSIDÉRANT QU'UNE proportion importante des résidents du quartier ne possèdent pas de voiture. Dans la Cité-Limoilou, 35% des logis sont sans voiture et on retrouve 0,5 voiture/habitant. Une bonne partie de ces résidents ne sont actuellement pas bien desservis par les transports en commun.

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un transport en commun fiable, fréquent et rapide est un facteur important de la qualité de vie d'un quartier.

CONSIDÉRANT QUE le Vieux-Québec n'offre actuellement pas d'épicerie et manque de commerces de proximité. Un service de transport en commun rend l'accès à ces commerces dans d'autres quartiers beaucoup plus faciles. Ramener des sacs lourds rend la marche plus difficile et rend pertinent des arrêts rapprochés des lieux de vie des résidents (*versus devoir descendre à Place d'Youville*).

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une vision de piétonisation du Vieux-Québec à long terme. Cette vision concerne l'amélioration de la qualité de vie, mais n'est pas un projet de mobilité. Celui-ci doit être accompagné d'une vision forte en transport en commun.

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses inspirations qui alimentent la vision de piétonisation ailleurs dans le monde (*en Europe notamment*) ont comme caractéristique l'accès facile, fréquent et rapide à un réseau de transport en commun.

CONSIDÉRANT QUE la planification ainsi que la livraison du nouveau transport structurant est longue et que ce projet ne doit pas servir d'argument pour l'immobilisme. Le réseau peut être réorganisé une fois le transport structurant implanté, mais des solutions à court terme doivent être également appliquées.

CONSIDÉRANT QUE le Vieux-Québec est une destination internationale, régionale et métropolitaine. Des centaines de travailleurs et touristes viennent chaque jour dans le quartier. Un transfert modal de la voiture (*incluant les taxis et Uber*) vers le transport en commun permet de minimiser les impacts sur la qualité de vie et sur l'environnement. Une amélioration du service va bénéficier à la fois aux résidents, travailleurs et touristes.

CONSIDÉRANT QUE des pôles d'échanges régionaux générant énormément de déplacements sont situés dans le quartier (*Gare du Palais, Traverse de Lévis*) et que ceux-ci sont mal desservis par le transport en commun.

CONSIDÉRANT QUE le Vieux-Québec accueille beaucoup de grands événements (*Marché de Noël, Agora du Vieux-Port, Festibière, Grands Feux de Loto-Québec, Fêtes de la Nouvelle-France*). Ceux-ci doivent être planifiés de pair avec une vision du transport en commun. La mobilité ne doit pas se résumer à l'accès aux

stationnements souterrains. Les parcours devraient être bonifiés et non amputés durant ces évènements.

CONSIDÉRANT QUE certaines portions de parcours sont annulées dans le quartier dû la congestion importante afin d'assurer la fiabilité du reste du trajet. L'accès au transport en commun du quartier est sacrifié et des mesures n'ont pas été mises en place pour éviter ces épisodes. Par exemple, le 1 et le 11 ont été annulés pour 13 périodes estivales en 2019 (voir résolution 19-08-42)

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc- Colline parlementaire demande à la Ville de Québec :

D'améliorer le service de transport en commun afin de le rendre plus fréquent, fiable, rapide, et au cœur du quartier, près des résidents/travailleurs/touristes du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et de considérer les pistes de solutions suivantes :

1. D'éliminer le détour du trajet 11 et 25 à la *Place d'Youville*. Ce détour est très long et il devient plus rapide de descendre à la *Place d'Youville* et de marcher que de rester dans les autobus 1 et 39 et descendre à l'Hôtel de Ville ou à d'autres arrêts.

2. De prolonger le parcours 807 pour desservir le nord du Vieux-Québec, *la Gare-du-Palais, l'Agora du Vieux-Port, le Vieux-Port, le Musée de la Civilisation, le Petit-Champlain et la Traverse de Lévis*. Il permettrait aux résidents du quartier d'accéder aux hôpitaux, cégeps et emplois situés sur le parcours. Le service actuel de ce secteur est insuffisant.

Il est à noter que le parcours 7 (avant sa transformation en 807) a déjà desservi le Vieux-Québec dans le passé.

3. De considérer de dévier le parcours 3 et/ou 28 et/ou 86 pour offrir un service dans le Vieux-Québec. Il est à noter que le parcours 3 a déjà desservi le Vieux-Québec dans le passé.

4. De considérer le prolongement du parcours 80 pour offrir un service dans le Vieux-Québec. Le prolongement permettrait de mieux desservir les secteurs où se situent les hôtels (*moins de voitures causées par les touristes*), tout en offrant un lien vers la rue Cartier et le quartier St-Roch aux résidents du Vieux-Québec.

5. De considérer l'implantation de mesures préférentielles pour favoriser le transport en commun dans le Vieux-Québec ou à ses abords : voie réservée sur les tronçons à deux voies et/ou feu prioritaire aux bus (*feux chandelles*). Cette mesure est particulièrement importante dans les secteurs où la congestion est grande et où les parcours sont annulés, par exemple sur Dalhousie.

6. De considérer les grands évènements et la mobilité durable en complémentarité. Éviter de détourner ou annuler les trajets d'autobus dans le Vieux-Québec. Au contraire, l'accessibilité de ces évènements (*par exemple le Marché de Noël*) en bus devrait faire partie intégrante de la planification pour réduire le nombre de véhicules (comme c'est fait pour le festival d'été).

7. D'avoir une réflexion sur les parcours détournés par la piétonisation de St-Jean pour offrir plus de prévisibilité.

8. D'évaluer le déploiement de navettes de minibus électriques à grande fréquence ratissant le quartier et le reliant au reste du réseau (*voir résolution 19-08-43*).

9. Le conseil appuie l'annonce d'implanter un service de type Flexibus dans les zones moins bien desservies du quartier, comme le secteur du Cap Blanc.

10. De permettre au Conseil de quartier de rencontrer un représentant du RTC pour discuter d'une vision pour le transport en commun dans le VQCPCB. Les pistes de solutions proposées (*points 1,2,3,4,8*) sont du point de vue des usagers dont les besoins méritent d'être considérés. Elles doivent cependant être évaluées par les experts du RTC afin de présenter un plan aux résidents/travailleurs/usagers qui permet de renverser des années de désinvestissement dans le secteur.

QUE cette résolution soit envoyée, accompagnée d'une lettre sous la signature du ...et ce, accompagnée des documents requis à :

- Monsieur Nicolas Girard, directeur général du Réseau de Transport de la Capitale (RTC),
- Madame Greta Bédard, présidente-directrice générale de la Société des traversiers du Québec,
- Monsieur Marc Des Rivières, Directeur Transport et mobilité intelligente de la Ville de Québec,
- Madame Isabelle Dubois, directrice générale adjointe Aménagement, mobilité et sécurité urbaine de la Ville de Québec,
- Monsieur Stéphane Poirier, Président et chef de la direction, Aéroport international Jean-Lesage de Québec,

- Monsieur Yohann Maubrun, Directeur du Bureau des grands événements,
- Monsieur Robert Mercure, Directeur de Destination Québec cité,
- Monsieur Alain Perron, Directeur de l'arrondissement de La Cité-Limoilou,
- Madame Mélissa Coulombe-Leduc, conseillère municipale du district du Cap-aux-Diamants, Membre du comité exécutif, responsable de l'amélioration de la qualité de vie dans le Vieux-Québec,
- Monsieur Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district de Saint-Roch-Saint-Sauveur, Vice-président du comité exécutif, responsable de la Mobilité et sécurité routière, et
- Madame Maude Mercier Larouche, Conseillère du district de Saint-Louis-Sillery, membre du comité exécutif, responsable des transports collectifs.

PROPOSÉE PAR Guillaume Laurin **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Andréanne Bernier.

Le comité de citoyens du Vieux-Québec appuie officiellement le projet d'implantation de services de transport en commun fréquent, fiable, rapide et au cœur du quartier, près des résidents/travailleurs/touristes du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire.

La résolution du comité pourra être ajoutée à celle du conseil de quartier. Félicitations à Guillaume pour son travail précis et pertinent. Leadership citoyen à souligner !

La résolution sera aussi partagée aux personnes concernées dont plusieurs intervenants et responsables de secteurs clés.

- Suivi sur le transport collectif dans le quartier. Reporté
- M. Masse présente le document préparé par le Conseil des Citoyens du Vieux-Québec.
Une marche exploratoire dans le quartier s'est tenue le 29 octobre 2023. Son objectif principal était de redécouvrir des lieux de socialisation et d'identifier ce qui pourrait être modifié et bonifié. Un itinéraire a relié 3 lieux soient la terrasse Pierre Dugua-De Mons, les fortifications de la ville de Québec, le parc de l'Esplanade/le parc de l'Artillerie et les nouvelles casernes. On souligne que ces lieux peuvent être fréquentés par les résidents.

Deux grandes conclusions :

- 1- Le nombre d'intervenants complique l'implication citoyenne pour soumettre des demandes de bonification.
- 2- La nécessité d'embellir et d'améliorer les lieux visités afin qu'ils répondent davantage aux besoins des résidants.

Des tableaux ont été élaborés proposant des ajouts qui incitent à fréquenter ces lieux, s'y arrêter et échanger. (Ex : tables bistro, panneaux d'information, jumelles, poubelles, déneigement en hiver, jeux pour enfants, plantation d'arbres, cinéma en plein air, jardin communautaire, tenue d'évènements, etc.).

Le [rapport](#) a été présenté à diverses instances comme *Parcs Canada* et la *Table de concertation de la Ville de Québec*. On souhaite que ce document circule, car il est pertinent et ne demande pas de gros investissements. Il est disponible sur le site du CCVQ.

Résolution 24-CA-03-11-04 :

Le Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire appuie le projet de bonification de lieux de socialisation dans le quartier du Vieux-Québec.

PROPOSÉE PAR Alain Samson **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** François Lefebvre.

Résolution 24-CA- 03-11 05 :

Désignation d'un membre du CA au comité aviseur pour l'évènement *Réverbère*. *

Il est proposé de mandater un membre du conseil de quartier pour assister aux rencontres du comité aviseur pour l'évènement *Réverbère*. M. Mathieu Laroche-Casavant à titre de secrétaire du conseil est désigné comme représentant et en cas d'incapacité, Mme Nadia Leclerc le remplacera et au besoin M. Daniel Riverin.

PROPOSÉE PAR Alain Samson **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Daniel Riverin.

Résolution 24-CA-03-11-06 :

Demande de rencontre avec la *CDPQ Infra*.

Il est résolu que le Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire envoie une lettre commune avec le *Comité des Citoyens du Vieux-Québec* sollicitant une rencontre avec *CDPQ Infra* concernant les transports structurants et la mobilité pour la communauté métropolitaine de Québec.

PROPOSÉE PAR Alain Samson **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Nadia Leclerc.

Résolution 24-CA-03-11-06 :

Suivi pour paysage sonore et lettre au lecteur.

Suite à la résolution déposée par le Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire le 8 janvier 2024, concernant la problématique de mitigation des problèmes sonores dans le quartier, il est résolu que le conseil de quartier obtienne un suivi des actions et demandes établissant des priorités à cet égard et que ces priorités soient considérées pour une prise d'action pour l'été 2024 . Le Conseil de quartier appuie le *CCVQ (Comité des citoyens du Vieux-Québec)* dans les démarches qu'il jugera opportun pour les suivis requis.

PROPOSÉE PAR Alain Samson **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Mathieu Laroche-Casavant

Le comité de citoyens donnera suite à cet appui selon le moyen jugé opportun comme une lettre au lecteur.

- Projet rabais/fidélisation avec les trois associations d'affaires et fête de quartier. Non-traité
- Projets d'animation sur les terrains du Port (*Comédie Ha, la coupole*). Non-traité
- Suivi Îlot Charlevoix. Non- traité
- Suivi Projet Îlot St-Vincent de Paul.

Projet présenté par Mme Coulombe-Leduc ; le projet au niveau architectural n'est pas final. Il a été porté à l'attention du ministère de la Culture. La demande de permis n'est pas encore entamée.

- *Activité Festibière*. Non traité
- Suivi lettre sur l'itinérance. Non traité
- Table de concertation du Vieux-Québec vs Plan d'action.

Non traité

10. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance

11. Divers

12. Levée de l'assemblée à 21h50 proposée par Alain Samson et dûment appuyée par Nadia Leclerc.

SIGNÉ

Jocelyn Gilbert, président

SIGNÉ

Mathieu Laroche-Casavant, secrétaire